

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DES LAURENTIDES**

Procès-verbal de la séance **du conseil** de la municipalité régionale de comté des Laurentides, qui s'est tenue le **30 juillet 2024**, en la salle Ronald Provost de la MRC des Laurentides, sise au 1255, chemin des Lacs à Mont-Blanc.

Étaient absents : monsieur André Ibghy, madame Dominique Forget, monsieur Gaëtan Castilloux, monsieur Jean Simon Levert, monsieur Johnny Salera, monsieur Luc Trépanier, monsieur Marc L'Heureux, monsieur Steve Perreault, monsieur Steven Larose et madame Vicki Emard.

Étaient présents mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

| | |
|-------------------|--|
| André Ste-Marie | maire suppléant de la municipalité de Brébeuf |
| Benoit Chevalier | maire de la municipalité d'Huberdeau |
| Donna Salvati | mairesse de la municipalité de Val-Morin |
| Frédéric Broué | maire de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts |
| Jean-Guy Galipeau | maire de la municipalité d'Amherst |
| Kimberly Meyer | mairesse de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord |
| Luc Brisebois | maire de la Ville de Mont-Tremblant |
| Luc Grenon | maire de la municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides |
| Luce Baillargeon | mairesse suppléante de la municipalité de Lac-Supérieur |
| Pascale Blais | mairesse de la municipalité d'Arundel |
| Paul Kushner | maire de la municipalité de Val-des-Lacs |
| Pierre Bertrand | maire suppléant de la municipalité de Montcalm |
| Richard Forget | maire de la municipalité de Lantier |

formant quorum sous la présidence de la préfète suppléante, madame Kimberly Meyer.

Étaient également présentes : madame Isabelle Gauthier, directrice du service juridique et des ressources humaines et madame Nancy Pelletier, directrice générale et greffière-trésorière.

1. Ouverture de la séance

Madame Kimberly Meyer souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

Le quorum étant constaté, la préfète suppléante procède à l'ouverture de la séance à 9 h.

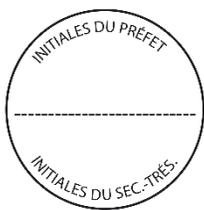
2. Avis de convocation

La directrice générale et greffière-trésorière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil des maires de la MRC des Laurentides a été notifié au moins trois jours avant le jour fixé pour la séance, le tout conformément aux dispositions prévues aux articles 152 et 156 du *Code municipal du Québec* (chapitre C-27.1).

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

**3. Rés. 2024.07.9422
Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé et résolu à l'unanimité des membres présents



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale
de comté des Laurentides**

QUE l'ordre du jour soumis pour approbation au début de la présente séance soit et est adopté.

ADOPTÉE

**4. Rés. 2024.07.9423
Nomination au poste de Directeur du service de l'Environnement et des parcs**

CONSIDÉRANT QUE le poste de Directeur du service de l'Environnement et des parcs est vacant;

CONSIDÉRANT QU'en concertation avec la direction générale, une candidature a été retenue et que le processus de sélection a été dûment complété;

POUR CES MOTIFS, il est proposé et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides nomme Monsieur Benjamin Plourde à titre de Directeur du service de l'Environnement et des parcs à compter du 26 août 2024, le tout selon les termes et conditions de son contrat de travail (gestion 3, classe 2);

ET

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer, pour et au nom de la MRC, le contrat de travail à intervenir.

ADOPTÉE

5. Période de questions

Aucune question n'est posée.

**6. Rés. 2024.07.9424
Levée de la séance**

Il est proposé et résolu à l'unanimité des membres présents

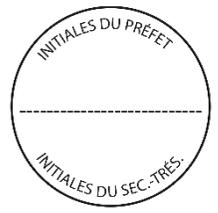
QUE la présente séance soit levée, il est 9h32.

ADOPTÉE

Kimberly Meyer
Préfète suppléante

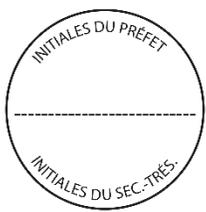
Nancy Pelletier
Directrice générale et greffière-trésorière

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale
de comté des Laurentides**



Je, Kimberly Meyer, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Kimberly Meyer
Préfète suppléante



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale
de comté des Laurentides**

